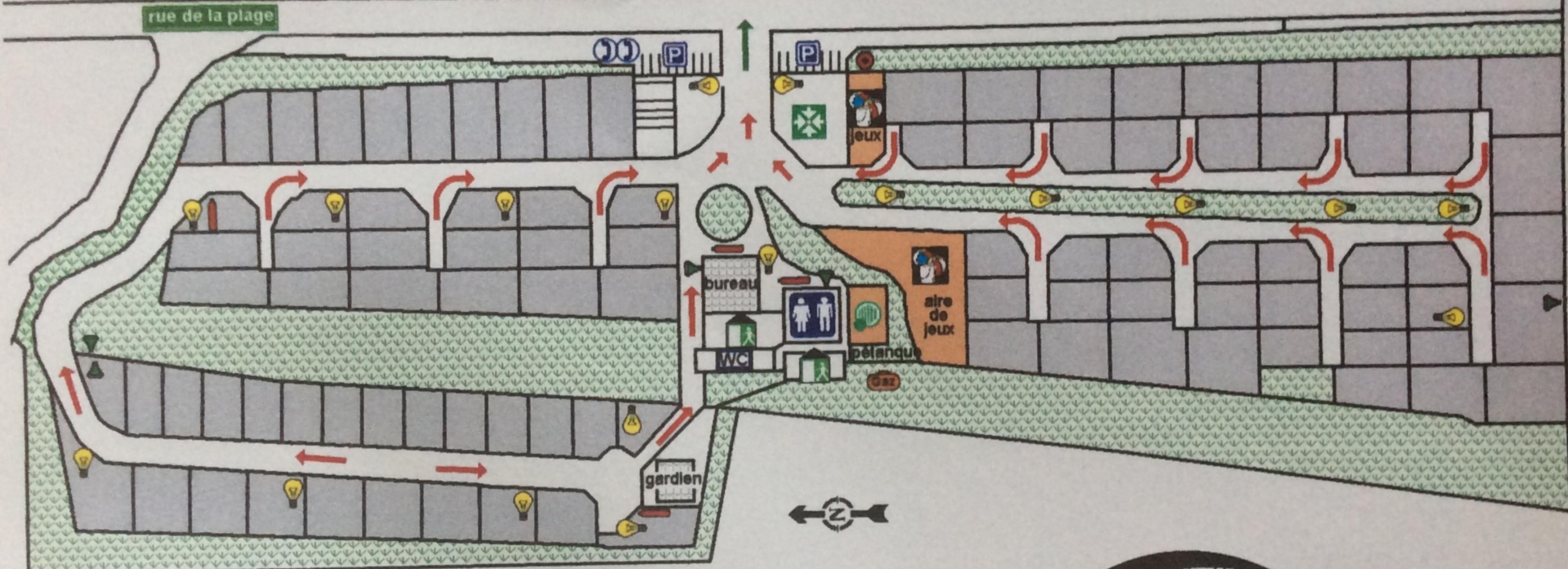


LE MONT JOLI-BOIS

CRIEL SUR MER

INFORMATION DES POPULATIONS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
PLAN D'EVACUATION



Compte tenu de la localisation du 2ème bâtiment de mise à l'abri, les campeurs devront se rendre en cas d'alerte au point de regroupement défini sur le plan d'évacuation. Puis, sur les consignes de l'exploitant ou de l'autorité compétente, les campeurs pourront se rendre, au moyen de leur véhicule personnel, au château de Chantereine pour se mettre à l'abri.

